



Carghese

— CASA CUMUNA —

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Date : Conseil municipal du 12.07.2022

heure : 14h00

Nom du président/de la présidente de séance : François GARIDACCI

Membres du Conseil municipal présents ou représentés : François GARIDACCI ; Lucie FRIMIGACCI ; Jérôme ALESSANDRI ; Emmanuelle PERONI ; Vannina NEGRONI ; Dominique POGGI.

Secrétaire de séance : Jérôme ALESSANDRI

Quorum : le quorum est atteint lorsqu'au moins huit élus sont présents (quorum de droit commun). Cependant, des dispositions transitoires, liées à la crise sanitaire, ont fixé le quorum au tiers des membres présents. En l'espèce, six élus étaient présents.

Ordre du jour de la séance, délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

- Délibération n°2022/58 Création d'un emploi temporaire au sein du service de l'eau et de l'assainissement : adoptée.

Demandes de scrutins particuliers : néant.

Résultats des scrutins publics (noms des votants et sens de leur vote) : tous les membres présents ont voté « pour » à l'occasion de l'examen de cette délibération.

Teneur des discussions au cours de la séance :

Le procès-verbal de la séance précédente a été arrêté au début de la présente séance, et signé par le maire et la secrétaire de la séance précédente.

Dominique POGGI propose qu'un lieu communal porte le nom de Jean ZANETTACCI, ancien Maire. Il souligne que la Communauté de communes Spelunca-Liamone a diminué à hauteur de 3 000 euros la subvention destinée au Pôle de santé communal et indique que la pelouse du stade de football qui est en construction sera livrée avec du retard, probablement en septembre. Il indique que Monsieur Joseph

CANU a effectué une demande d'AOT sur le site portuaire, afin de louer des vélos électriques, et que Monsieur Stéphane COLONNA a exprimé le souhait de donner le nom d'Yvan COLONNA à un lieu communal.

Vannina NEGRONI énonce qu'il est envisagé d'ouvrir la crèche le vendredi courant 2023 et qu'il conviendra d'embaucher deux personnes pour ce faire, soit une éducatrice de jeunes enfants ou une infirmière, et une auxiliaire de puériculture.

Jérôme ALESSANDRI énonce que le ramassage des encombrants, effectué une fois par semaine par la Communauté de communes, est insuffisant, et que la priorité de cette dernière devrait porter sur les encombrants et non sur un ramassage plus fréquent des cartons, comme annoncé dernièrement par l'EPCI.

Signatures

Le Maire,
François GARIDACCI

Le/la secrétaire de séance

